

## Vers une "formation partagée" pour les 3 corps actifs de la Police

**C**hers collègues,

A nouveau dans le cadre de l'agenda social 2019 du DGPN, les organisations syndicales représentatives des gradés et gardiens, des officiers et des commissaires de Police ont été reçues lundi 25 mars par MM Philippe LUTZ et Luc PRESSON, respectivement directeur central du recrutement et de la formation de la PN et directeur de l'École Nationale Supérieure de la Police, chargés de faire aboutir le **projet d'une formation partagée entre les corps actifs de la Police**.

Nous avons ainsi pris connaissance lors de cette réunion des propositions élaborées par le groupe de travail (constitué de responsables, de formateurs et d'experts de la DCRFPN et de l'ENSP) dédié, depuis août 2018, à l'évaluation et à l'identification des possibilités **d'organiser des formations communes aux commissaires, officiers et gardiens de la paix en formation initiale et continue**.

Une lettre de mission du DGPN adressée au directeur central et au directeur de l'ENSP leur confie en effet pour tâche de **mettre en place rapidement un apprentissage partagé** afin de "**renforcer la culture professionnelle commune**", de parvenir ainsi à créer une **identité policière avant toute identité de corps**.

Le groupe de travail a orienté sa réflexion autour de 3 axes :

- analyser la **faisabilité d'un creuset d'apprentissages communs dès l'entrée en formation initiale**;
- étudier la **possibilité de développer des exercices regroupant les élèves des 3 corps en cours de scolarité**;
- identifier les **actions de formation continue susceptibles d'être partagées entre les différents corps**.

Le résultat des travaux a conduit le groupe à formuler les propositions suivantes :

◆ **En début de formation initiale :**

- **Constituer un socle d'apprentissages en commun** de valeurs partagées et de compétences techniques fondamentales pour tous les policiers afin de "**favoriser l'émergence d'une identité de policier avant l'identité de corps**" créée dès l'intégration au sein d'une promotion.

- **Mettre en place un stage Gardien de la Paix pour les cadres** afin de "**mieux appréhender la réalité des missions de voie publique des agents du CEA**"

Cette proposition de stage d'immersion parmi les effectifs du CEA n'a pas été retenue à ce jour et seul l'ajout d'un "socle commun" est actuellement envisagé au commencement des formations initiales.

◆ **En cours de formation initiale :**

- **Développer le module "violences urbaines" d'apprentissage partagé** pour "**permettre aux élèves des 3 corps, à travers l'acquisition de compétences techniques, de se positionner dans leurs rôles et missions respectifs au sein de la chaîne hiérarchique**".

◆ **En formation continue :**

- **Élargir l'offre de formations continues partagées** aux 3 corps et aux personnels scientifiques et améliorer la mixité lors de stages ouverts à tous aujourd'hui estimée insuffisante, afin de davantage "**renforcer la culture professionnelle commune**".

Telles sont les grandes lignes de la "réforme de la formation" aujourd'hui annoncée.

Vous trouverez ci-après une **brève présentation du fameux socle commun des fondamentaux de policiers** en formation initiale des 3 corps actifs, suivie de **nos remarques sur l'ensemble des mesures envisagées**.

Pour autant, nous souhaitons pouvoir relayer l'avis des collègues et non pas la seule perception syndicale et corporatiste de cette prévision d'apprentissage commun des gardiens aux chefs de service.

**C'est pourquoi nous attendons vos retours pour exprimer à l'administration la position concrète des commissaires de Police sur cet énième chantier lancé par l'institution.**

# Vers une formation partagée entre les 3 corps actifs de la Police

Comme mesure phare du rapprochement visant à créer un véritable "esprit policier", l'administration envisage de mettre en place un tronc commun pour les formations initiales des 3 corps actifs :

## Présentation du "socle commun d'apprentissage" des 3 corps actifs

Ce socle commun serait à mettre en place dès le début des formations initiales des gardiens, officiers et commissaires incorporés en scolarité en septembre, à l'issue d'une première semaine dédiée aux formalités administratives au sein de chaque école.

Dès septembre interviendrait une phase de 4 semaines (de 36 heures d'enseignement chacune) de formation commune, avec des élèves gardiens et officiers qui se rendraient à St Cyr au Mont d'Or, des élèves commissaires et gardiens à Cannes-Écluse et des élèves officiers et commissaires au sein de diverses ENP dont les promotions débuteraient en septembre.

La conception de ces apprentissages partagés entre le CEA, le CC et le CCD durant la phase de formation initiale résulte des travaux communs des sachants en la matière (ENSP, SDMA, formateurs ENP, experts TSI etc).

Il s'agirait, outre la 1<sup>ère</sup> journée de cohésion, d'enseignement autour des thématiques fondamentales suivantes:

- ◆ Compétences relationnelles du policier,
- ◆ Connaissance de l'institution,
- ◆ Histoire de la Police,
- ◆ Informatique,
- ◆ Tir / armement/ Techniques et Sécurité en Intervention (TSI)/ Techniques de Défense et d'Interpellation (TDI)/ Développement de la condition physique opérationnelle (DCPO),
- ◆ Déontologie,
- ◆ Droit pénal général,
- ◆ Procédure pénale,
- ◆ Secourisme (obtention PSC1),
- ◆ Présentation SSPO - action sociale - médecine statutaire et de prévention etc.

Du soutien pédagogique serait inclus au cours de cette phase de "socle commun".

Si le contenu des formations initiales communes envisagées n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part, fruit d'un travail sérieux quant aux enseignements adaptés au partage entre futurs gardiens, officiers et commissaires, nos interrogations restent nombreuses quant au bien-fondé des évolutions aujourd'hui prévues des formations des 3 corps actifs, initiales comme continues.

En effet, chacun d'entre vous aura compris que cet objectif de formation partagée est une simple commande de l'administration à exécuter.

En propos liminaire de la réunion, il a bien sûr été rappelé qu'il s'agissait des conséquences tirées du rapport IGA/IGPN d'août 2014 qui évoquait cette piste pour créer le sentiment d'appartenance à l'institution policière, également mise en avant par la commission d'enquête sénatoriale de 2018 sur l'état des forces de sécurité.

Nous nous rappelons surtout que le fameux rapport IGA de 2014 visait avant tout la création d'une véritable académie de Police, par ailleurs inscrite parmi les promesses de campagne de notre actuel Président de la République...

Hélas, les impératifs de rigueur budgétaire sont toujours privilégiés et le coût prévisionnel d'une telle académie (proche de 400 millions €) suffit aujourd'hui à lui seul à enterrer purement et simplement ce projet...

Comme à son habitude, notre administration de gestion semble réduite à proposer des mesures minimalistes (pour ne pas dire misérabilistes) dont nous peinons à trouver un intérêt avéré.

Ainsi, pour un faible budget prévisionnel, à la hauteur de l'ambition affichée (oscillant entre 50.000 et 130.000€ selon la taille des promotions concernées et des frais de déplacement sur les différents sites), il s'agirait simplement d'envoyer des élèves des 3 corps actifs sur les sites de diverses écoles, regroupant par exemple 4 ou 5 élèves commissaires et une dizaine d'élèves officiers au sein d'une école de gardiens, ou faisant venir une dizaine d'élèves officiers et une quarantaine d'élèves gardiens à St Cyr au Mont d'Or avec les quelques élèves commissaires qui n'auraient pas été dispatchés au sein de diverses ENP et à Cannes-Écluse...

Par ailleurs, moins de 45% des gardiens sortant d'école seraient concernés par ce "partage", leurs promotions s'échelonnant au cours de l'année contrairement aux élèves officiers et commissaires qui intégreraient tous à terme la scolarité en septembre. Nous sommes bien loin de l'objectif d'apprentissages partagés par tous les policiers !

### Concernant le socle commun de formation :

Outre l'effet d'affichage de mixité entre corps actifs, quelle serait la plus-value réelle de ce mois en commun?

Nous ne l'identifions aucunement pour les élèves issus du recrutement interne (50% des promotions d'officiers et de commissaires) qui connaissent déjà les "fondamentaux" mis en commun qui nous furent présentés : identification des grades, connaissance des règles du salut, présentation de l'intranet police, tir, palpations/menottage, informatique police, déontologie, histoire de la Police etc.

Et nous la cherchons concernant les externes qui ne connaissent aucunement l'institution : devront-ils se retrouver à apprendre les bases policières en marchant au pas dans les écoles de gardiens après avoir réussi les concours prestigieux d'officier et de commissaire après leurs études ? En tout état de cause, le peu de positif que chacun pourrait en retirer aurait certainement pu être enseigné au sein des écoles dédiées à chaque corps sans toutes les complications engendrées par ces échanges entre écoles disséminées sur notre territoire.

Certaines pistes nous semblent intéressantes, telle celle du retour au **stage d'immersion** dans les services, qui permet à chaque cadre policier de vivre le quotidien d'un gardien pendant quelques semaines de stage au cours de sa scolarité et de mieux connaître et comprendre les servitudes et les modes opératoires des effectifs du CEA.

### Concernant la formation continue :

Si de nombreux stages sont ouverts au CCD et au CC, il est aujourd'hui prévu de développer des formations communes ouvertes également aux gradés, **notamment en matière de management, de techniques d'optimisation du potentiel, de renseignement ou du traitement judiciaire.**

Si nous ne opposons pas viscéralement à cette mixité, cela nous interroge au regard des contraintes que cela pourrait engendrer pour nos collègues dans **certaines thématiques évoquées** : en guise d'illustration, nous nous demandons de quelle manière la parole pourrait être exprimée librement entre gradés et chefs de service sur la question du management policier...

En l'état de ce projet de formation partagée, nous sommes plutôt défavorables aux suites qu'entend y donner l'administration mais nous préférons recueillir vos avis individuels pour exprimer une position complète et définitive.

Ainsi, nous remercions celles et ceux d'entre vous qui accepteraient de nous communiquer simplement leur avis, avec leurs commentaires s'ils le souhaitent :

## Votre avis nous intéresse !

Seriez-vous favorables ou opposés :

-À la création de ce socle commun de formation initiale de 4 semaines en début de scolarité?

-À l'élargissement envisagé des formations continues ouvertes aux 3 corps actifs ?

Réponses à adresser à :  
secretariat@commissaires.fr

Comme à l'accoutumée, nous déplorons le **manque d'ambition de l'administration** qui se cantonne à une "**opération de com**" en envisageant des mesures de peu d'intérêt à seule fin de satisfaire au minimum d'affichage de mixité des corps, comme s'il s'agissait de la panacée pour créer un esprit policier hors toute question d'appartenance à un corps...

Cet esprit policier est aujourd'hui largement défailant en comparaison de la solidarité institutionnelle de la Gendarmerie qui n'a pourtant pas eu besoin de mettre en place de quelconque formation commune entre officiers et sous officiers pour y parvenir.

Pour atteindre la communion institutionnelle "POLICE" tant recherchée, notre administration devrait sans doute s'inspirer de ce qui a fait et fait encore ses preuves chez nos homologues gendarmes et ainsi **s'occuper enfin au mieux des intérêts de tous ses effectifs, de leur carrière à leur logement**, en insistant sur le respect hiérarchique qui doit pareillement prévaloir au sein de notre institution.

Dans l'attente de vos retours pour relayer une position syndicale au plus proche de vos attentes,

Bien à vous,

Olivier, Jean-Paul et Mickaël



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police  
4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS MONTMORENCY

Olivier BOISTEAUX, Président  
06-99-53-17-17

Jean Paul MEGRET, Secrétaire national  
06-69-49-17-17

Mickaël TREHEN, Secrétaire national  
06-37-16-72-34

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires